



## Les producteurs agricoles et le Programme de rétablissement du tétras des armoises

Le rétablissement du tétras des armoises repose sur la participation des producteurs agricoles, des intervenants locaux et de tous les ordres de gouvernement. Pour sa part, le gouvernement du Canada procède à l'élaboration d'un programme de rétablissement qui constitue en fait un document de planification décrivant l'état actuel des connaissances scientifiques sur les menaces qui pèsent sur cette espèce et l'habitat essentiel à la survie et au rétablissement du tétras des armoises.

Le programme de rétablissement décrit également des mesures qui pourraient être prises pour freiner le déclin des populations de tétras des armoises. Les mesures d'intendance volontaires prises par les producteurs agricoles sont essentielles au rétablissement de l'espèce, et le gouvernement du Canada a prévu une aide pour financer des mesures recommandées dans le programme de rétablissement.

### ***Le Programme de rétablissement du tétras des armoises au Canada :***

- Le Programme de rétablissement est un document de planification qui contient des recommandations générales sur les mesures qui devraient être prises pour freiner le déclin des populations de tétras des armoises au Canada et atteindre les objectifs à long terme fixés. Le Programme de rétablissement décrit ce qui devrait être fait pour assurer le rétablissement du tétras des armoises au Canada, mais ne vise pas à réglementer ou à interdire des activités données.
- Ce document de planification n'est pas un règlement, il ne contient aucune interdiction légale et n'a pas force exécutoire.
- Le Programme de rétablissement décrit également un vaste éventail de facteurs (d'origine naturelle ou humaine, imminents et à long terme) présents dans l'environnement du tétras des armoises qui doivent être encadrés pour atteindre les objectifs à long terme fixés quant au rétablissement des populations.
- Ce document décrit l'habitat (sur les terres publiques fédérales et provinciales et les terres privées) jugé essentiel pour que l'espèce puisse atteindre les niveaux de rétablissement à long terme fixés.
- Le Programme de rétablissement étaye les mesures d'intendance volontaires recommandées sur lesquelles reposent essentiellement la survie et le rétablissement des populations de tétras des armoises au Canada. Une aide est offerte pour soutenir certaines activités d'intendance volontaires.

**Le Programme de rétablissement décrit ce qui devrait être fait pour assurer le rétablissement des populations de tétras des armoises au Canada, mais ne vise pas à réglementer ou à interdire des activités données.**

## DÉCRET D'URGENCE OU PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT? TABLEAU COMPARATIF

	DÉCRET D'URGENCE	PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT
<b>Exécutoire</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Habitat couvert</b>	1 672 km <sup>2</sup>	2 812 km <sup>2</sup>
<b>Terres privées comprises</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
<b>Activités visées</b>	Activités qui pourraient nuire à l'espèce et à son habitat	Description générale des activités de recherche et de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs de rétablissement des populations.
<b>Pâturages inclus</b>	<b>Non</b>	<b>Oui.</b> Dans certains secteurs qui servent d'habitat au tétras des armoises, le surpâturage à long terme constitue l'un des facteurs mentionnés dans le Programme.
<b>Prévoit-on modifier le décret d'urgence ou le Programme de rétablissement?</b>	<b>Non.</b> Rien n'est prévu pour élargir la portée du décret d'urgence. La modification de l'ordonnance ne peut se faire qu'au moyen d'un amendement.	<b>Oui.</b> Les programmes de rétablissement sont révisés tous les cinq ans.
<b>Y a-t-il des fonds disponibles pour m'aider à adapter mes clôtures à l'habitat du tétras des armoises ou à adopter d'autres mesures d'intendance?</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>



ISBN 978-0-660-22395-7 N° de cat. : CW66-407/2014F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).

Photo : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

Also available in English.